

Natalie Slawinski continue de se perfectionner en sciences politiques et en histoire, et je suis certain que nous entendrons parler d'elle un jour. L'expérience politique qu'elle a acquise ici l'aidera probablement.

Enfin, Yannick Hébert termine son baccalauréat en commerce avec une spécialisation en comptabilité. Nous souhaitons que les travaux des sénateurs, en particulier au comité des finances nationales, lui seront profitables dans sa carrière.

Au nom des sénateurs de l'opposition, je souhaite que Dieu garde ces pages.

Des voix: Bravo!

[Français]

AFFAIRES COURANTES

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RIDEAU HALL

Le jeudi 13 juillet 1995

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter deC. Cory, juge puîné de la Cour Suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 13 juillet 1995, à 12 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire, politique, programme et protocole

Anthony P. Smyth

L'honorable
Le Président du Sénat
Ottawa

[Traduction]

PROJET DE LOI SUR LES ARMES À FEU

PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION

L'honorable Leonard J. Gustafson: Honorables sénateurs, j'ai reçu une pétition concernant le projet de loi C-68, Loi sur les armes à feu, adressée au comité sénatorial permanent de la justice et des affaires constitutionnelles.

Nous, soussignés, habitants du Canada, souhaitons exprimer notre opposition aux dispositions suivantes du projet de loi C-68:

1. L'universalité de l'obligation d'enregistrer les armes d'épaule.
2. L'obligation de détenir une autorisation de possession d'armes à feu au lieu d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu.
3. L'enregistrement des munitions et les mesures de contrôle applicables à leur achat.
4. Les dispositions qui auront pour effet d'interdire l'achat et l'emploi d'armes de poing de calibre .25 ou .32 et d'armes de poing pourvues d'un canon de moins de 4,14 pouces.
5. La réglementation par décret.

Par conséquent, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-68 dans sa forme actuelle, avec les dispositions susmentionnées.

• (1140)

PÉRIODE DES QUESTIONS

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à plusieurs questions différées. J'ai la réponse à la question que l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin a posée le 3 mai 1995 au sujet des négociations avec les provinces à propos de la formation de la main-d'oeuvre, une réponse à la question que l'honorable sénateur Forrestall a posée le 23 mai 1995 au sujet du programme fédéral-provincial d'amélioration des routes stratégiques et à celle qu'il a posée le 24 mai au sujet du programme fédéral-provincial d'amélioration des routes stratégiques, ainsi qu'une réponse à la question que l'honorable Gerald J. Comeau a posée le 24 mai 1995 au sujet du programme fédéral-provincial d'amélioration des routes stratégiques.

J'ai aussi une réponse à la question que l'honorable sénateur Comeau a posée le 25 mai 1995 au sujet du programme fédéral-provincial d'amélioration des routes stratégiques. J'ai réponse à la question que l'honorable sénateur Forrestall a posée le 25 mai 1995 au sujet du programme fédéral-provincial d'amélioration des routes stratégiques. J'ai une réponse à la question que l'honorable Lowell Murray a posée le 25 mai 1995 au sujet du programme fédéral-provincial d'amélioration des routes stratégiques. J'ai aussi une réponse à la question que l'honorable sénateur Di Nino a posée le 5 juin 1995 à propos de la protestation au sujet de la délivrance d'un visa à un dignitaire taïwanais et une réponse aux questions que l'honorable Lowell Murray a posées le 5 avril et le 6 juin 1995 concernant les propos du sénateur Stollery au sujet du Mexique.